

AMÉNAGEMENT DU CURSUS ET DES EXAMENS HANDICAP PERMANENT, CHRONIQUE, ÉVOLUTIF

Vous présentez un handicap ou une maladie invalidante
et

vous avez besoin d'aménagements pour vos études et examens :
vous devez en faire la demande officiellement.

I. DEMANDE D'AMÉNAGEMENTS

ETAPE 1

Effectuer votre demande d'aménagement en complétant le formulaire en ligne : [site du Service Accueil Handicap de l'Université \(SAH\)](#)

POUR VOUS ACCOMPAGNER tout le long de votre parcours universitaire :

- Une chargée d'accompagnement, joignable par téléphone au 04 76 74 85 75 ou par messagerie : [adresse mail de l'accueil du service handicap](#).
→ Exemple des services qui peuvent vous être proposés : aides humaines, aides pédagogiques, aides techniques, etc.
- Une assistante sociale du Crous pour vous conseiller dans vos démarches (logement adapté, déplacements, aides financières, etc.) : [adresse de la messagerie électronique](#)

ETAPE 2

Selon que vous ayez déjà bénéficié ou non d'aménagements auparavant et en fonction de votre situation personnelle, un rendez-vous avec le Centre de Santé Universitaire de Grenoble ou avec l'Espace Santé Jeunes de Valence pourra être nécessaire, selon des informations que vous communiquera le SAH.

COORDONNÉES DES CENTRES DE SANTÉ UNIVERSITAIRE :

- GRENOBLE : [site du Centre De Santé Universitaire](#)
La prise de rendez-vous peut se faire en ligne suivant le lien [rendez-vous en ligne](#) ou par téléphone au 04 76 18 79 79.

- VALENCE : [site de l'Espace Santé Jeunes](#)

La prise de rendez-vous se fait par téléphone au 04 75 56 62 11.

ETAPE 3

Élaboration de votre plan d'accompagnement

Le SAH reçoit automatiquement une copie des préconisations médicales et vous fixe un rendez-vous pour élaborer votre plan d'accompagnement de l'étudiant en situation de handicap (P A E H).

Ce plan peut englober différents aménagements, portant sur l'emploi du temps, sur le cursus et sur la passation des examens. Personnalisé et formalisé, il répond à un besoin spécifique identifié par le centre de santé.

ETAPE 4

1. DEPOSEZ LE PLUS TOT POSSIBLE un exemplaire de votre P A E H au service scolarité de votre école.

Attention : Un délai de traitement est nécessaire pour la prise en compte et la mise en place des aménagements d'examens.

2. Votre composante décidera des aménagements en fonction des spécificités de votre parcours et de votre situation particulière.
3. Un arrêté administratif sera établi précisant les aménagements validés par votre école et mis à votre disposition.

Important : La décision d'aménagement peut être modifiée en cours d'année en raison de l'évolution de votre situation sous réserve de présenter un nouvel avis médical.

II. INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ, RÉFÉRENT HANDICAP

Est à votre service avant et après la rentrée pour répondre à vos interrogations : présentation de l'école, aménagement des études, visite des bâtiments, etc.

LISTE DES RÉFÉRENTS PAR COMPOSANTE

- La Prépa des INP à Grenoble et à Valence : Isabelle MARQUET - [Courriel](#)
- Grenoble INP - Ense3, UGA : Antoine LE GRAND - [Courriel](#)
- Grenoble INP - Ensimag, UGA : Christophe PICARD - [Courriel](#)
- Grenoble INP - Esisar, UGA : Laurent GUILLOTON - [Courriel](#)
- Grenoble INP - Génie industriel, UGA : Pierre LEMAIRE - [Courriel](#)
- Grenoble IAE - INP, UGA : Sandrine FINE-FALCY – [Courriel](#)
- Grenoble INP - Pagora, UGA : Lionel CHAGAS [Courriel](#)
- Grenoble INP - Phelma, UGA : Katell MORIN-ALLORY [Courriel](#)
- Polytech Grenoble - INP, UGA : Frédéric ROUSSEAU - [Courriel](#)

COMMISSION HANDICAP – PERSONNELS REFERENTS

- Chargée de mission diversité : Anne VILCOT
 - Tél. : 04 56 52 95 42
 - [Courriel](#)
- Contact administratif :
 - Tél. : 06 61 30 05 75
 - [Courriel](#)